



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Angoulême, le 31 août 2022

URGENT

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Travaux d'éclairage public

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)

Dossier SDEG 16 n° : 2022 - AE - 0599 - EP

Observation(s) : Mise en lumière provisoire lié à la campagne d'octobre rose.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver, ci-joint, un devis, en un exemplaire, relatif aux travaux cités en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir un exemplaire dûment complété et signé afin que nous puissions commencer les travaux dans les meilleurs délais.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

 **territoire
d'énergie**
NOUVELLE-AQUITAINE

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 02 décembre 2022

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)

Dossier SDEG 16 n° : 2022 - AE - 0599 - EP

Observation(s) : Mise en lumière provisoire lié à la campagne d'octobre rose.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	0,00
Annexe B - Travaux d'installation	1 533,38
Montant total HT	1 533,38
TVA 20,00%	306,68
Total général TTC en €	1 840,06

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public provisoire (100% du montant HT dans la limite de 5000 € maximum du montant HT et de 3 manifestations tous les 5 ans (*) sinon 35%)	1 533,38
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	306,68
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	1 840,06
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	0,00

*Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution, à AUSSAC-VADALLE, le
Le Maire,*

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 02/12/2022, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mâts et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mâts peints.

- Ces travaux nécessitent une déclaration préalable (article 2, II au décret n° 2011-1097 du 1er décembre 2011)

- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).

- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.

- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

Date de pose souhaitée :

Date de dépôt souhaitée :

Personne à contacter avant intervention (si besoin) :

Mme ou M :

Téléphone :

" (*) Délibération n° 2011CS0303 du Comité Syndical du 7 novembre 2011 - "Le financement du SDEG 16 est limité à 5000 € HT par manifestation, par an et par Collectivité" - "Chaque Collectivité peut bénéficier d'un éclairage provisoire 3 fois tous les 5 ans décomptés à partir de la première opération."

**SDEG 16**

Angoulême, le 31 août 2022

DESCRIPTIF DES TRAVAUX**Annexe B au plan de financement****Travaux d'installation**

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)

Dossier SDEG 16 n° : 2022 - AE - 0599 - EP

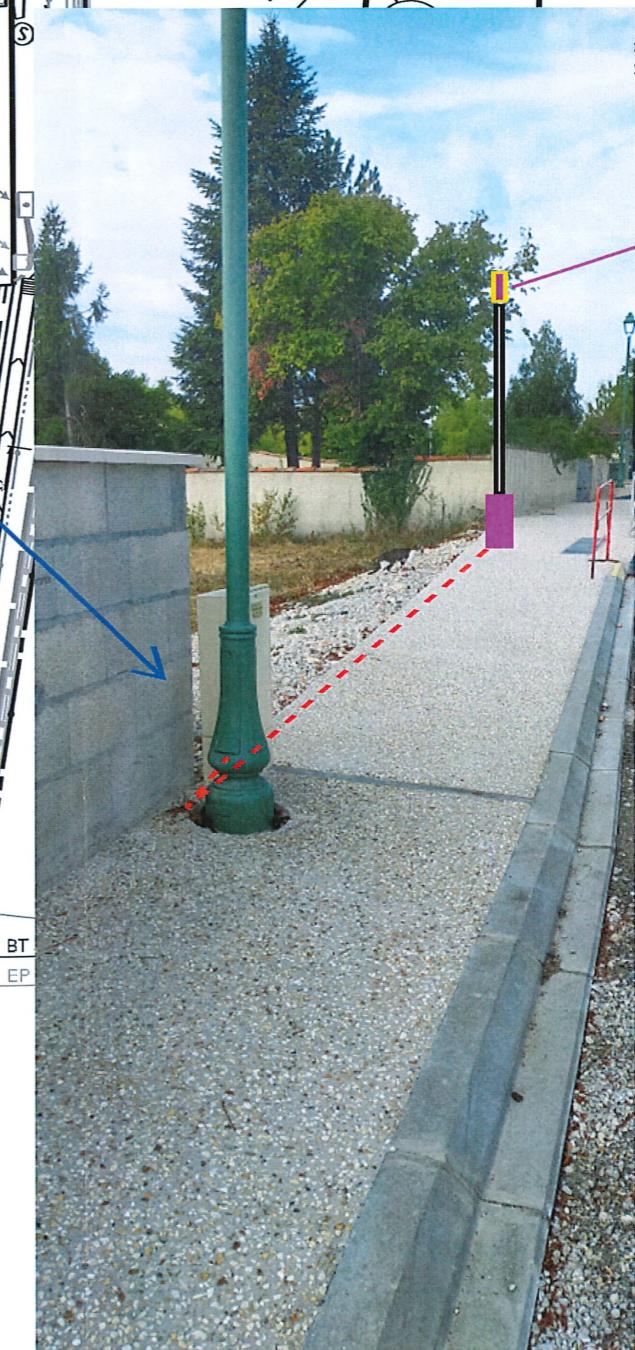
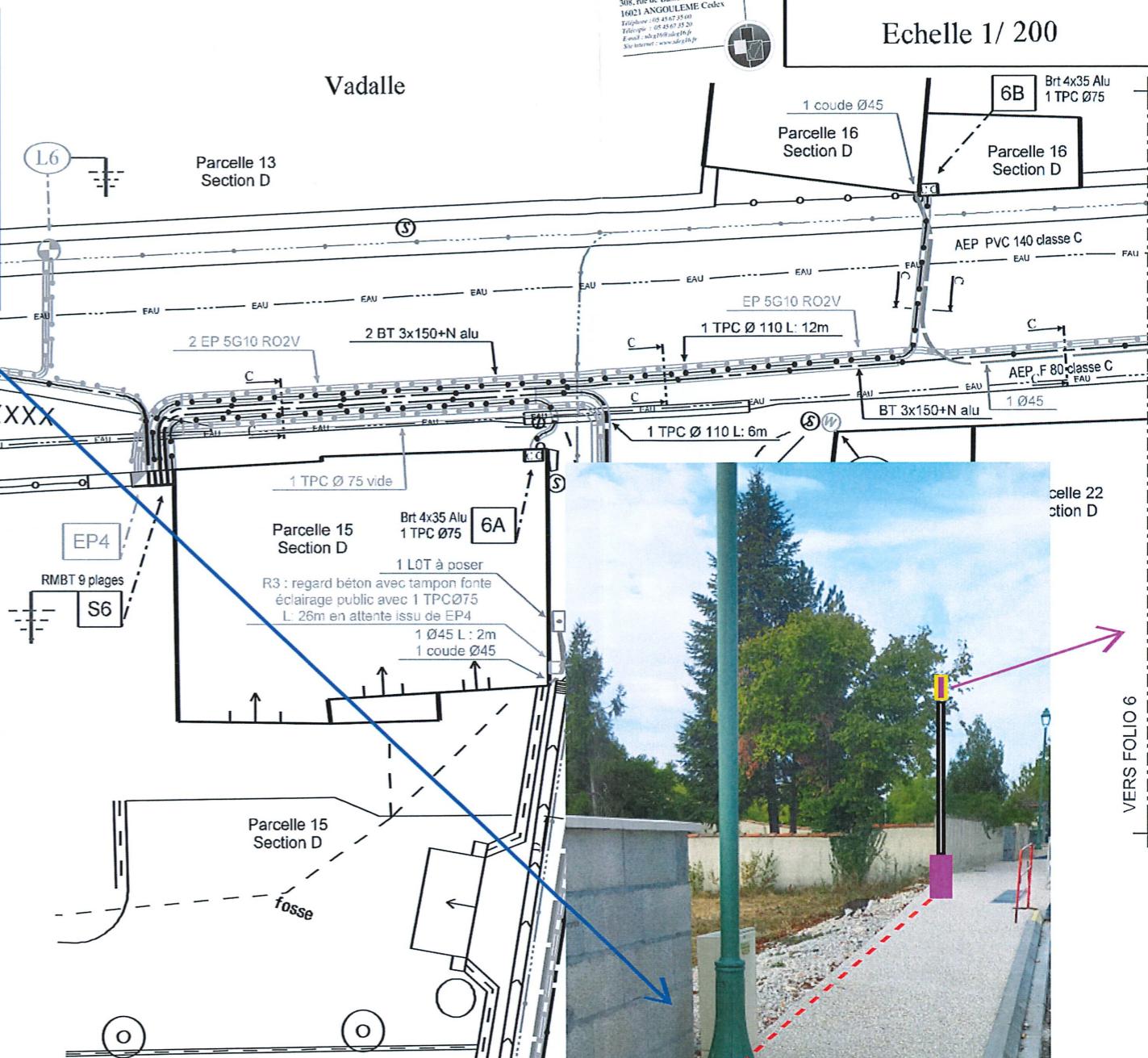
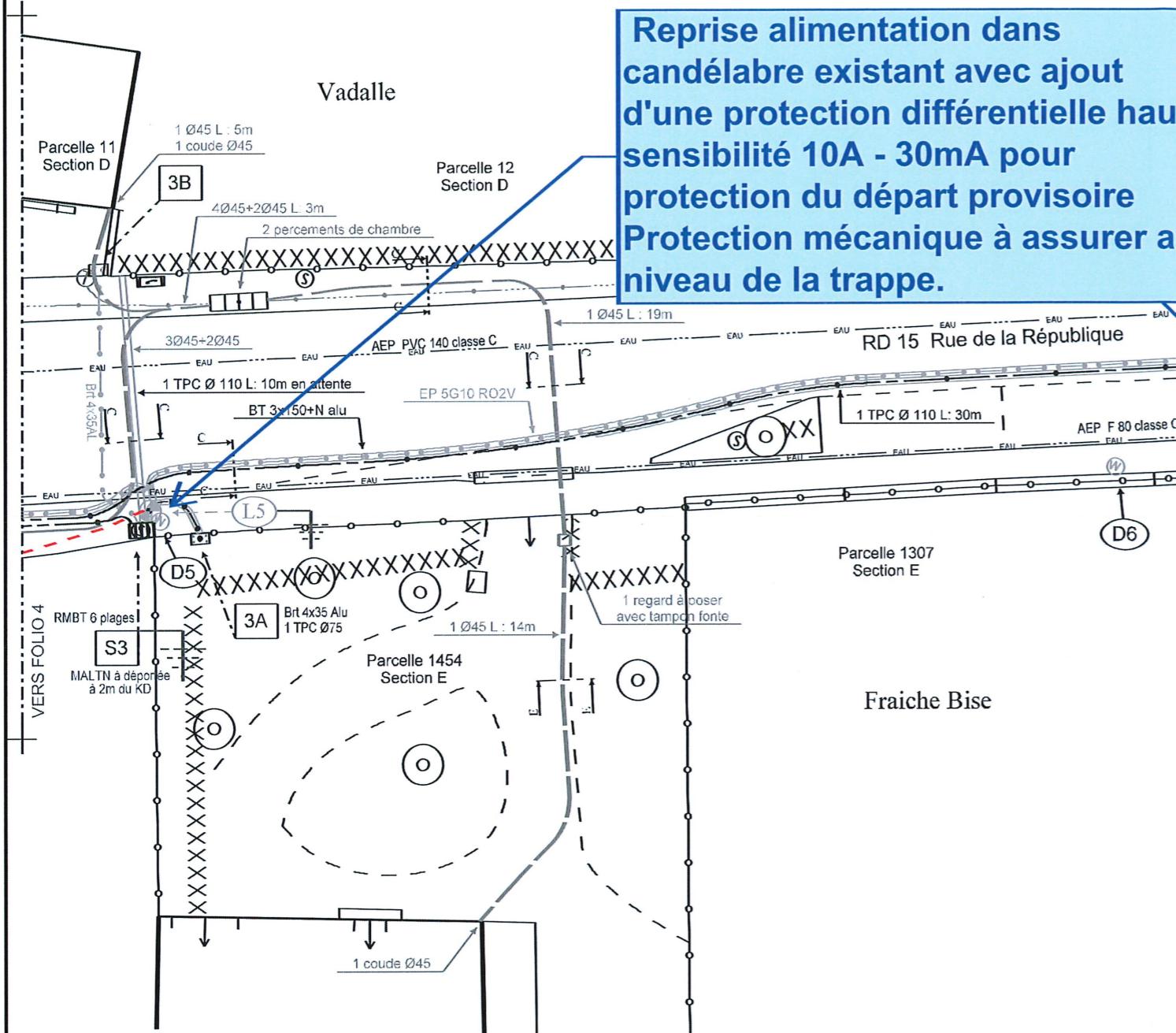
Observation(s) : Mise en lumière provisoire lié à la campagne d'octobre rose.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0059	Déroulage de câble de terre éclairage public (m)	21.000	1.83	38.43
15.0060	Fourreau T.P. aiguillé en tranchée, Ø intérieur 50 mm. (m)	20.000	4.47	89.40
15.0112	Câble cuivre RO2V avec vert/jaune 3 x 6 mm ² . (m)	21.000	2.88	60.48
15.0179	Raccordement des câbles d'éclairage public. (U)	2.000	110.00	220.00
15.0187	Boîtier de protection classe II pour luminaire à leds. (U)	1.000	90.09	90.09
15.0193	Mise en place de filtre sur projecteur ou lanterne existante (U)	1.000	62.49	62.49
15.0207	Pose d'un massif pour candélabre - hauteur ≤ 6 mètres. (U)	1.000	57.09	57.09
15.0210	Mise en place d'un mât ou d'un candélabre de hauteur ≤ 16 mètres. (U)	1.000	85.12	85.12
15.0218	Mise en place, raccordement et réglage d'un projecteur pour mise en lumière. (U)	1.000	211.41	211.41
Montant total HT :				914.51
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				86.88
Montant total avec coefficient de marché :				1 001.39
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.15) :				1 151.60
16.0011	Dépose de support poteau béton d'effort inférieur ou égal à 500 daN ou candélabre d'éclairage public avec le socle. (U)	1.000	224.08	224.08
16.0016	Dépose d'une lanterne, d'une horloge, d'un projecteur ou d'une cellule photoélectrique. (U)	1.000	35.15	35.15
16.0023	Dépose de conducteurs souterrain sous fourreau. (m)	21.000	0.67	14.07
16.0032	Dépose de branchement ou de câble d'éclairage public. (U)	2.000	14.94	29.88
Montant total HT :				303.18
Coefficient de marché (hausse) : 9.5 %				28.80
Montant total avec coefficient de marché :				331.98
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.15) :				381.78
Montant total HT des travaux d'installation d'éclairage public (Annexe B) :				1 533.38

SDEG 16
308, rue de Bassac
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@wanadoo.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Reprise alimentation dans
candélabre existant avec ajout
d'une protection différentielle haute
sensibilité 10A - 30mA pour
protection du départ provisoire
Protection mécanique à assurer au
niveau de la trappe.**



SDEG 16

Commune de AUSSAC-VADALLE
Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)
Dossier SDEG 16 n° 2022-AE-0599-EP

Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente